L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien.................$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

ELECTIONS.

PAROISSE DE PLAQUEMINE.

Pour le Congrès,	G. Léonard,		250
	Ed. D. White,		10
Pour le Sénat,	C. Lacoste,	*Locofoco*	243
	A. Ducros,	*Whig*	6
Pour la Chambre,	T. Wadsworth,	*Locofoco*	255

PAROISSE DE L'ASCENSION.

Pour le Congrès:	E. D. White,		237
	G. Léonard,		186
Pour le Sénat,	D. Kenner,	*Locofoco*	205
	J. S. Armant,	*Whig*	204
Pour la Chambre,	Cottman,	*Locofoco*	290
	N. Landry,	*Whig,*	216

PAROISSE DE JEFFERSON.

Pour le Congrès:	Ed. D. White,		273
	G. Léonard,		17
Pour le Sénat,	G. A. Waggaman,	whig,	308
	M. Kenner,	whig,	111
Pour la Chambre,	H. Dugué,	whig,	261
	McKenney,	whig,	163

PAROISSE DE ST. LANDRY.

Pour le Congrès,	John Moore,	*Whig*	553
	Richard Winn,	*Locofoco*	330
Pour le Sénat,	Jacques Dupré,	*Whig*	487 élu.
	André Nérault,	*Locofoco*	360
Pour la Chambre	John Taylor,	*Locofoco*	512 élu.
	Bennet F. Voorhies,	*Whig*	449 "
	Caleb L. Swayze,	"	367 "
	Wm. Moore,	"	323
	Célestin Lavergne,	"	295

En s'obstinant à porter quatre candidats, les démocrates-whigs ont facilité l'élection d'un loco-foco.

Par l'arrivée du steamer *Baton Rouge*, nous recevons la confirmation de l'élection de Mr. J. S. Armant, whig, comme sénateur, lequel l'a emporté de 144 voix sur son concurrent M. Kenner.

Messieurs Winchester et Thibodeaux, whigs, ont été élus dans la paroisse de St. Jacques.

On nous assure que la paroisse de l'Assomption a nommé un démocrate whig, M. Foley, pour représentant à la Chambre et un locofoco M. Philips.

Le steamer *South-Western*, venant de la Rivière Rouge, nous a apporté quelques retours des élections. Nous les donnons tels quels: c'est à dire fort imparfaits.

Il parait que Richard Winn, le candidat locofoco pour le Congrès, a obtenu 42 voix de majorité dans la paroisse des Rapides.

On croit que le candidat whig pour le Sénat, M. Baillio, est élu dans la même paroisse de Rapides et que sur deux représentans, il y en a un whig, M. Wells, et un loco foco, M. Tanner.

Les nouvelles que nous recevons du second district sont peu favorables. On prétend que Dawson est élu au Congrès à une majorité de 13 voix.

Suivant toute probabilité la situation respective des partis ne sera pas changée dans le Sénat.

Dans la Chambre, il y a déjà dix-neuf membres élus, savoir: 7 dans la paroisse d'Orléans, 1 à Jefferson, 1 à St. Jean Baptiste, 2 à St. Jacques, 2 à St. Landry, 1 aux Rapides 1 à Ouest Baton Rouge, 2 à Est Baton Rouge, 1 à St. Tammany et 1 à Pointe Coupée. Nous pouvons espérer obtenir 1 membre à l'Assomption, 1 à Terrebonne, 3 à Lafourche intérieure, 1 à Ste. Marie, 1 aux Avoyelles; ainsi tout nous fait présumer que nous aurons la majorité dans la législature.

☞LES personnes dont les noms suivent sont priées de se réunir cet après midi, à 4 heures, dans la salle du comité, maison Musson.

MM. G. BURKE,	J. A. LEVY, Jr.
L. MATHEWS,	KNETTLER,
L. A. FINLEY,	E. F. JENKINS,
F. N. WOOD,	O. S. HAWKINS,
D. BLAIR,	A. H. SCHUYLER,
Q. WISE,	B. FLORANCE.

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NLLE. ORLEANS.

☞Une assemblée régulière aura lieu ce soir à 7 heures et demie dans la salle de la Cour de Paroisse.

G. KURSHEEDT, } Secrétaires.
N. DELAPLAINE, }

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NLLE. ORLEANS.

☞Les membres de cette association dont les noms suivent, ont été nommés délégués à la convention whig qui doit être tenue à Nashville (Tennessee) en août prochain.

BALIE PEYTON,	PETER ANDERSON,
JAMES DICK,	JOS. HISE,
A. C. BULLITT,	H. B. EGGLESTON,
JAMES [illegible],	THOS. S. DALE,
G. B. DUNCAN,	JAMES KIRKMAN,
R. W. HILLS,	WM. J. FRIERSON,
C. ROSELIUS,	W. W. GALBRAITH,
H. E. LAWRENCE,	ROBINSON YEATMAN,
JOHN R. RAYBURN,	ANDREW JACKSON,
WM. CHRISTY,	CUTHBERT BULLITT.

G. KURSHEEDT, } Secrétaires.
N. DELAPLAINE, }

DES ELECTIONS.

Les whigs avaient sans doute le droit de compter sur une immense majorité en ville; mais le résultat a dépassé les plus favorables prévisions, et ceux mêmes qui avaient le plus de confiance dans notre cause, ont pu s'étonner de la voir triompher d'une façon aussi éclatante. Certes si jamais un parti a eu le droit de se féliciter de ses succès, c'est le nôtre. Quels progrès rapides n'a-t-il pas faits depuis quelques années? Qu'on se rappelle ce qu'il était naguères encore: qu'on songe seulement à la douteuse majorité qu'il obtenait en 1838, et l'on verra ce qu'il a gagné, l'on verra combien les vrais principes possèdent de puissance, avec quelle étonnante rapidité ils se font jour et se propagent au milieu d'une population intelligente. En 1838, le ticket whig l'emportait en ville à une majorité moyenne de 194; en 1840, la majorité moyenne de ce même ticket est de 1149.

Le tableau suivant prouvera l'exactitude de ces chiffres:

1838		1840	
Ticket whig.	*Ticket loco foco*	*Ticket whig*	*Ticket loco foco*
1694	1514	1830	661
1681	1488	1802	656
1694	1476	1781	636
1693	1449	1764	619
1584	1387	1756	615
1577	1329	1753	613
1554	1231	1725	568
11930	9867	12411	4368
Différence 1363.		Différence 8043.	
Majorité moyenne 194		Majorité moyenne 1149.	

Assurément en présence de ces chiffres il ne saurait plus y avoir d'incertitude sur l'avenir de la cause que nous défendons; un parti qui a si énergiquement grandi en deux années ne s'en tiendra pas là; il grandira encore jusqu'au jour où il aura rallié dans son sein tous les hommes de bonne foi, tous ceux qui veulent comme lui la grandeur et la prospérité du pays. C'est toujours vers ce noble but que les véritables démocrates whigs ont marché; et déjà dans les rangs même de nos adversaires on commence à le comprendre; déjà bon nombre de ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti nous rendent cette justice; déjà ceux qui ont assez d'indépendance pour se dégager de leurs affections particulières afin d'accomplir dans toute leur plénitude les vrais devoirs du citoyen, sont venus se ranger autour du drapeau de la réforme, et si cet étendard marche si glorieusement à la conquête du pays tout entier, c'est grâce au témoignage que ces généreux convertis viennent de rendre à la vérité. Nous le disons avec satisfaction, nous le disons avec orgueil: ces nouveaux frères nous ont puissamment aidé; et, nous en avons la ferme confiance, leur concours nous est désormais acquis pour toujours. Ils marcheront avec nous dans la voie de réforme et de régénération qui va s'ouvrir pour notre pays, et ils contribueront à ramener parmi nous la prospérité qui nous a si longtems abandonnés. Honneur donc à nos nouveaux frères! Honneur donc aux vieux démocrates un instant égarés qui viennent d'ouvrir les yeux à la lumière! Leur exemple ne sera pas perdu; il amènera sans nul doute de nombreuses conversions dans les rangs de nos adversaires; et le tems n'est pas loin où le locofocisme ne se conservera plus que parmi quelques entêtés et quelques aveugles, où le drapeau des démocrates whigs sera celui de la nation toute entière.

ADOPTION DU BILL DE LA SOUS-TRESORERIE.

C'en est fait, le bill de la sous-trésorerie a été adopté par la Chambre des Représentans: le divorce du gouvernement et du peuple est consommé.

Le pouvoir exécutif va augmenter son influence d'une nuée d'employés en attendant qu'il puisse obtenir la création d'une armée permanente de deux cent mille hommes.

[illegible] il y aura deux systèmes contraires de [illegible] système de circulation [illegible] pour le peuple. Par une conséquence naturelle de cette division, les banques ne pourront jamais reprendre leurs paiemens en espèces, car tout le numéraire devant aller s'enfouir dans les coffres des trésoriers, sous-trésoriers et payeurs du gouvernement, il n'en restera plus [illegible] pour continuer leurs billets.

Maintenant est-il convenable que le gouvernement sépare ainsi ses intérêts de l'intérêt du peuple? est-il convenable que le gouvernement et ses employés se saisissent tout le numéraire de manière à ne laisser qu'une circulation de papier au peuple en mettant les banques dans l'impossibilité de reprendre jamais leurs paiemens en espèces? Y a-t-il au monde une monstruosité plus grande?

D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que nous passons sous silence une foule de considérations très importantes qui militent contre cette loi monstrueuse et liberticide. Ainsi nous ne parlons pas du surcroît de dépenses qui doit en résulter; nous ne parlons pas du danger que courent les deniers publics entre les mains des receveurs; nous ne parlons pas du préjudice que cette loi doit causer aux masses en rendant improductif un capital considérable dans un pays où les capitaux sont comparativement très rares. Notre but, quant à présent du moins, est uniquement de faire voir que l'administration sépare complettement ses intérêts de ceux du peuple qu'elle devrait protéger et qu'elle rend impossible, par cette loi, toute reprise des paiemens en espèces de la part des banques: c'est à dire qu'elle tend directement à accélérer notre ruine et à combler la mesure de nos misères.

Contre les maux incalculables que doit inévitablement produire cette loi de la *sous-trésorerie*, il n'y a qu'un seul remède, et ce remède c'est le renversement de l'administration actuelle.

Il ne s'agit donc que de terminer ce que nous avons si bien commencé.

On sait que certains journaux loco-focos désignent depuis quelque tems les partisans de la réforme sous le nom de "*Whigs Anglais,*" Le *journal* de Louisville prie ces journaux de vouloir bien répondre aux questions suivantes qui sont assez significatives: "Qu'entendent les journaux loco-focos par cette dénomination "Whigs Anglais?" Veulent-ils parler des 20,000 citoyens qui se sont réunis à Columbus? ou des 30,000 qui se sont réunis à Baltimore? ou des 35,000 qui se sont réunis au fort Meigs? ou bien encore des 40,000 qui se sont réunis au champ de bataille de TIPPECANOE?" Le *journal* de Louisville serait bien aise de connaitre la réponse à ces questions.

(*Pour l'Abeille.*)
PETITE CHRONIQUE.

Les cinq ou six abonnés du Courrier viennent de lui intenter un procès. Ils se plaignent de ce que celui-ci s'obstine à leur envoyer son journal, sous le frivole prétexte que c'est gratis. Un célèbre avocat récemment arrivé de l'Asie mineure doit parler pour le Courrier dans cette mémorable cause.

Le Courrier va publier au premier jour un dictionnaire de la langue française bien plus complet que celui de l'académie. On y trouve les mots *comprobant, noblement ampoulés, ignoblement trivials* et une infinité d'autres néologies non moins heureuses.

Ce dictionnaire est dédié aux loco-focos.

Le susdit vient de recevoir la fourniture des *cuirs* pour les souliers des deux cent mille soldats de Van-Buren. Il a déjà fait sa première livraison composée de *comprobant, ignoblement triviale &c &c*.... tous *cuirs* de parfaite qualité.

Le Courrier est en fonds: les autres livraisons ne se feront pas attendre. X.

INTERIEUR.

(*Extrait de notre correspondance.*)

WASHINGTON, 1er juillet 1840.

Je vous ai annoncé hier l'adoption par la Chambre des Représentants du bill de la sous-trésorerie. Il suffit d'examiner le vote, pour être certain que si tous les membres élus au présent Congrès eussent été présents, cette loi aurait été repoussée. Les partisans de la sous-trésorerie étaient en force et ne comptaient qu'un seul absent le cap. Howard de l'Indiana. Ils se sont trouvés au nombre de 124 et eussent été 125 au grand complet. Il n'en a pas été de même de leurs adversaires. MM. Lawrence, Williams, Granger et Anderson étaient absents par indisposition. M. Wise de la Virginie, pour affaires. MM. Corwin de l'Ohio, et Storrs du Connecticut ont donné leur démission. M. Brown de New-York est mort. Ces huit membres auraient porté à *cent quinze* le nombre des votans, qui se seraient trouvés cent vingt si les Représentans dûment élus de New Jersey n'avaient pas été exclus des sièges auxquels ils avaient droit. D'un autre côté le nombre des votes en faveur aurait été réduit au même chiffre. Il y aurait donc eu égalité de part et d'autre, et le bill eût été perdu. Et si les intentions formellement exprimées par le peuple eussent été suivies à la lettre, les adversaires du bill se seraient trouvés en majorité. Le pays tiendra compte au parti de l'administration de sa conduite!

La CHAMBRE DES REPRESENTANS a fixé aujourd'hui au 21 juillet l'ajournement du Congrès. Elle s'est occupée aussi du bill pour le renouvellement du privilège des banques du district de Columbie. Une discussion assez vive a eu lieu, mais on n'a pris aucune résolution.

Le SENAT a discuté pendant la plus grande partie de la séance, le bill pour assurer l'exécution des lois sur le revenu.

Le Président des Etats-Unis a reconnu THOMAS A. DEXTER, comme consul de la république du Texas à Boston.

Le GREAT WESTERN a quitté New-York le 1er, il croisera dans sa route le BRITISH QUEEN et le BRITANNIA qui ont du partir d'Europe le même jour.

Le *Bulletin* de St. Louis du 20, annonce que le commis du bateau à vapeur *Prairie*, a quitté le bord laissant un déficit de $1000, que celui du *Daniel Webster* a disparu en emportant $1,400.

NEW-YORK. Du 25 au 28 juin il est arrivé à New-York plus de 3000 émigrés allemands.

HARRISBOURG.—La population de Harrisbourg qui en 1830 était de 4312 habitans, est aujourd'hui de 5967 sur lesquels on compte 5272 blancs et 695 gens de couleur.

PHILADELPHIE.—*Fanny Elssler* a terminé le cours de son premier engagement au Théâtre Chesnut par une bonne action. Elle a donné au Théâtre Allemand une représentation qui a été fort productive, pour cette administration. Un nouvel engagement pour quatre soirées au Théâtre Chesnut a été accepté par la charmante danseuse.

—Une course en ballon a dû avoir lieu entre MM. Wise et Paullin, le 4 courant.

—Un jeune homme s'est asphixée dernièrement dans cette ville. Ce jeune homme est Français et l'on attribue sa fatale résolution à un chagrin d'amour.

VARIÉTÉS.

RECHERCHES SUR LES TROMBES.

Dans une séance de l'Académie des sciences en France, M. Peltier a présenté un curieux travail sur ce phénomène dont nous citions récemment encore un exemple. Ce savant physicien a rassemblé un grand nombre de relations de trombes et il est parvenu à réproduire les principaux effets de ce singulier météore. Voici les détails que donne sur cette intéressante lecture un homme fort compétent en ces matières:

Les auteurs sont partagés sur la cause de ce grand phénomène: suivant les uns, il dépendrait des courans de vents opposés, qui se rencontreraient et s'imprimeraient réciproquement un mouvement de rotation; ce serait par la puissance de ce tourbillon que les eaux de la mer seraient élevées jusqu'aux nues, que les arbres seraient arrachés et les maisons renversées.

D'autres, en plus petit nombre, font intervenir l'électricité dans ce phénomène; mais la plupart se contentent d'affirmer que l'électricité y joue un rôle puissant, sans dire quel est ce rôle et comment elle le joue.

Enfin d'autres ont voulu en trouver la cause dans des volcans sous-marins, dans des éructations du fond des eaux. C'est pour lever les doutes provoqués par ces opinions si divergentes que M. Peltier a entrepris de rassembler un grand nombre de relations de trombes et d'exécuter une série de nouvelles et nombreuses expériences. Sur cent seize relations de trombes, vingt-sept seulement indiquent un mouvement gyratoire; dix-neuf disent positivement qu'il n'y en avait pas, et les autres gardent le silence; vingt-deux trombes ont eu lieu au milieu du calme des plages voisines; trente-sept ont été accompagnées de tonnerre et d'éclairs; seize ont donné de la grêle; quatre se perdaient dans le ciel sans nuages; trois ont inondé d'eau douce les vaisseaux sur lesquels elles ont traversé; trois fois on a pu voir la dépression de la mer au-dessous de la trombe; deux ont servi d'intermédiaires entre deux groupes de nuages; enfin trente-quatre ont donné des particularités curieuses; ainsi, l'une avait trois origines dans les nues; une autre avait au contraire trois tubes sortans du même pavillon; enfin, on cite une trombe qui a décarrelé le centre d'une chambre sans renverser les porcelaines placées sur les meubles environnans.

Après de tels résultats, il parait difficile d'admettre encore que des tourbillons de vent puissent produire des effets si contraires à leur nature. M. Peltier, cite même une trombe, rappelée par le P. Boschowich, qui a percé un trou grand comme trois doigts dans un gros mur, au fond d'une cheminée.

La critique des opinions émises sur ce sujet est la partie la plus facile; car en présence de la coordination des effets constatés des trombes, l'hypothèse des tourbillons de vent comme cause première n'est plus soutenable.

M. Peltier cherche d'abord quels sont les effets constans et sans lesquels il n'y aurait pas de trombe; tous sont des effets d'électricité, soit statique, soit dynamique. Les auteurs qui ont envisagé la cause des trombes sous le point de vue électrique ont fait la faute grave de ne rechercher que les manifestations ignées, comme si cet effet était le seul qui put faire reconnaître la présence de l'électricité. M. Peltier a évité cette faute; il a reconnu des effets d'attraction et de répulsion dans ceux que l'on attribuait au vent seul; et pour prouver la vérité de son interprétation, il a exécuté en petit les effets que la nature produit en grand. Ainsi, suivant la disposition de l'appareil, il produit ou ne produit pas des mouvemens gyratoires dans la vapeur et dans les eaux; il fait pirouetter ou fait décrire des cercles à des lanières d'or battu.

Une ancienne expérience du P. Beccaria prouve que la tension statique de l'eau augmente son évaporation. M. Peltier a repris cette expérience; il l'a étendue, et ayant mesuré le froid du liquide développé pendant son évaporation électrique, il en a conclu que la formation de la grêle devait tenir à ce principe. En effet, on sait par des observations recueillies sur les montagnes, telles que celles de M. Lotoz sur le Puy-de-Dôme, qu'il existe toujours des groupes de nuages... lorsque la grêle se forme, et une très grande agitation de vapeurs se manifeste parmi les nuages. Suivant M. Peltier, ces deux groupes de nuages sont chargés d'électricités différentes, et il y a transport électrique de l'un à l'autre est accompagné d'une évaporation nouvelle des vapeurs vésiculaires en vapeurs invisibles; les vapeurs vésiculaires restantes ont leur température abaissée par suite de cette évaporation; et lorsque cette température tombe au-dessous de zéro, la vapeur vésiculaire refroidie se prend en flocons neigeux; une fois ces flocons formés, ils agissent comme corps légers et oscillent entre les deux nuages orageux, comme l'a dit Volta.

M. Peltier se propose de reproduire expérimentalement ce phénomène de la grêle, aussitôt que les circonstances seront favorables. Suivant ce physicien, l'électricité est la cause première des trombes; c'est toujours d'un groupe de nuages, chargés d'une quantité prodigieuse d'électricité, que descend le cône de vapeur qu'on nomme *trombe*. Avant même que ce cône apparaisse, on voit déjà sur la mer les effets de l'électricité de tension, on la voit blanchir d'écume. Il en sort des nuages de vapeur qui s'élèvent et sont agités de toutes les manières. M. Peltier reproduit ces apparences en suspendant un faisceau de pointes au-dessus d'un liquide communicant au sol; ce faisceau est uni à une machine électrique qui le maintient fortement électrisé. On voit alors l'eau se déprimer au-dessous, puis du centre à la circonférence, et ses mouvemens se résoudre en un mouvement gyratoire. Si le liquide est chauffé au point de produire des vapeurs visibles, on les voit tripler et décupler sous l'influence électrique; ces vapeurs se rassemblent et forment plusieurs tourbillons qui s'éloignent en tournant. Au lieu d'un faisceau de pointes, si on se sert d'une boule polie, ces effets disparaissent; l'eau est soulevée en masse et forme un bouton saillant au dessus de la surface. Les attractions et les répulsions électriques agissent sur l'air comme sur les eaux; elles produisent ces courans brusques et violens, allant vers le nuage ou en descendant, selon les divers échanges électriques qui ont lieu.

On peut se former une idée de la prodigieuse quantité d'électricité contenue dans les nuages orageux, par les décharges immenses et successives qui se font entre eux ou entre les nuages et la terre. Lorsqu'on voit des éclairs de plusieurs myriamètres, et les échanges électriques se reproduire si rapidement, comment peut-on s'étonner des effets gigantesques dont s'accompagnent les trombes? Un groupe de nuages, chargés d'une aussi puissante tension, développe par influence une électricité contraire sur le sol; l'attraction réciproque fait descendre les nuages jusqu'à ce qu'il y ait équilibre entre l'attraction et leur pesanteur spécifique. Lorsque cette attraction augmente par une cause quelconque, ou lorsqu'un nuage supérieur, chargé d'électricité contraire, est amené par les vents, il en résulte un rapprochement entre le sol et les nuages; les portions les plus basses et les plus attirées s'abaissent encore; elles deviennent l'extrémité d'un conducteur qui résume en lui l'énergie de la masse; l'attraction croit dans les mêmes proportions, le nuage descend jusque près de la surface des eaux, qui s'élèvent de leur côté en vapeurs et terminent ainsi la communication des nues à la mer, ou au sol au moyen des corps meubles et des arbres. Une fois cette communication établie, elle sert de conducteur à l'écoulement électrique, et le tonnerre cesse alors de se faire entendre dans cette partie.

S'il se fait de nouvelles décharges, c'est que la communication est imparfaite, comme cela a lieu assez souvent dans les trombes de terre qui n'ont que des terres meubles pour compléter le conducteur. Aux phénomènes précédens, à ces puissantes attractions électriques que la tension seule produit, viennent se joindre les phénomènes dynamiques. Tous les effets de conductibilité et de courans se manifestent. Lorsqu'on cherche la cause de ce phénomène dans les vents, on est tout surpris des préférences que témoignent les trombes pour tel ou tel corps, parce qu'on n'apperçoit pas que dans ces parties il y a une meilleure conductibilité que dans telle autre. On retrouve aussi toute sa puissance dans l'échauffement et la vaporisation de la sève des plantes et le déchirement produit par la vapeur qui s'échappe.

Les vents, ces produits des attractions électriques, ces puissans auxiliaires des trombes, viennent frapper les arbres et les bâtimens, quand déjà la puissante attraction du nuage surbaissé les soulève, quand la terre qui les retient est elle-même attirée et rendue plus légère. Ne soit-on pas par de nombreuses relations que des trombes ont creusé un large sillon et défoncé les terres, que les fondations ont été fouillées? Ce qui nous empêche de comprendre la puissance de la tension électrique des nuages, c'est la petitesse de nos expériences, c'est la proximité du sol et des objets voisins: c'est l'impossibilité d'isoler un corps lorsqu'il est chargé d'une manière notable, c'est la différence de nos instrumens avec ces appareils suspendus qu'on appelle nuages, et dont la constitution n'a aucune analogie avec les nôtres. DR. AL. DONNE.

DERNIERES DATES.

New-York	juil. 1		Liverpool	juin 3
Boston	juin 30		Londres	juin 3
Philadelphie	juil. 1		Havre	juin 3
Washington	juil. 1		Paris	juin 1
Baltimore	juil. 1		Bordeaux	mai 26
Charleston	juin 5		Madrid	mai 25
Vera-Cruz	juin 6		Cadix	mai 20
Tampico	juin 6		Havane	juin 17
Mexico	mai 27		Houston	juin 30

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1840.

Espèces	6 à 8		pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	2½ à 3		do.
Notes de la Trésorerie	7 à 8		do.
Souverains	$5 15	à	$5 25.
Doublons Espagnols	17	à	17 20½
do Mexicains	16	à	16 27.
Or Américain	6 à 8		pour cent prime.

COTON.—Arrivé depuis le 7 du courant, de la Louisiane et du Mississipi 169 balles, Tennessee et Nord Alabama 7; ensemble 176 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool 4200 balles, Glasgow 865, Cowes et un autre port, 1825, Cork et un autre port 1836, Havane 1743, Boston 720, Baltimore 290, ensemble 14484 balles; ce qui diminue le stock sur place de 13560 balles et le réduit à 56097 balles, y compris celles à bord des navires non expédiés le 10 courant.

L'attitude ferme qu'avait notre marché de coton, mardi soir a été bien maintenue; cependant les transactions n'ont pas été considérables parceque les acheteurs ont refusé de se soumettre aux conditions des vendeurs qui demandent les prix du cours en plein. Si les détenteurs avaient consenti à accepter des prix un peu au dessous de nos cotes les plus élevées, il est probable que les ventes auraient été beaucoup plus importantes, car les demandes, bien qu'elles ne proviennent que d'un nombre limité d'acheteurs, ont rarement été aussi actives et aussi étendues à une pareille époque de l'année.

Les quelques parties dont on a disposé se sont écoulées à des prix correspondant à nos cotes précédentes que nous maintenons conséquemment. Les ventes, durant la semaine, se sont montées à 9500 balles, et dans les trois derniers jours à 1900, comme suit:

27 balles Mississipi et Louisiane à 7 1/2 cents, 87 à 8 1/8, 13 à 9, 66 à 9 à 9 1/2, 43 à 8 1/2, 80 à 9 1/4, 73 à 7 1/2, 58 à 9, 17 à 8 1/4, 25 à 8 1/2, 34 à 9 1/2, 50 à 8 1/2, 145 (formant un ensemble) à 7 1/2, 70 à 9, 34 à 6 1/2 cents; 70 Mississipi et Mobile à 9 1/2; 30 North Alabama à 8 1/2, et 70 des districts de l'Ouest à 7 7/8 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		Tenn et Nort Alabam.	
Ordinaire,	5 3/4 à 6 3/4	Ordinaire,	5½ à 6
Commun	7 1/2 à 8	Commun,	6¼ à 7½
Bon,	9 1/4 à 9 1/2	Bon,	7½ à 8
Bon à beau,	10 1/4 à 10 3/4	Bon à beau	8 à 9
Bon à fin,	11 3/4 à	Bon à fin,	10 à —

ETAT DU COTON.

1839. Oct. Stock en main,		15694
Reçu les trois derniers jours	195	
Précédemment,	916097	916102
		931986
Exporté pendant les 3 derniers jours	14184	
Précédemment,	851775	865929
Stock en main,		66097

TABAC.—Le calme que nous avons signalé dans notre rapport de mercredi dernier a continué à régner pendant ces derniers jours; et il s'est opéré une baisse sur toutes les descriptions excepté sur les bonnes et fines (good and fine), les détenteurs ayant consenti à vendre à 1/4 et 1/2 ct au-dessous des cours précédens. Nous cotons donc les lots inférieurs à 3 1/4, 3 1/2 et 7 1/2 cents pour le 2ème. et 1ère qualités; 3 1/2 et 8 pour les lots communs; 3 3/4, 6 1/2 et 8 1/2 pour les beaux lots; 4 et 4 1/2, 7 et 9 pour les lots bons et fins (good and fine) pour les lots de choix 5, 7 1/2 et 9 1/2 cents. Le stock en premières mains, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'est pas considérable et en grande partie se pourvoir de quelques faveurs. Les ventes des trois derniers jours seulement s'élèvent à environ 165 boucauts dont nous donnons les détails suivans:

33 boucauts, dont 15 2ème. à 6 1/4, et 17 1ère. à 8 3/4 cts.; 82 boucauts dont 4 1ère à 8 1/2; 1 do à 6. 22 2ème. à 6 1/2, 28 X à 4 1/4, 6 do à 4, 14 de à 2 3/4 à 3, et 7 du yeux de taureau à 3 cents.—Arrivé depuis le 7 courant 192 boucauts; expédié dans le même tems, pour New-York 175 boucauts, Boston 60, Baltimore 61, ensemble 296 boucauts.

SUCRE, Louisiane.—Pendant ces trois derniers jours les ventes de sucre ont été presqu'exclusivement bornées aux besoins de la consommation et à l'approvisionnement de quelques groceurs. Un ou deux lots ont été pris par la spéculation. Les prix restent fermes à 4 et 5 1/4 cents; la plupart des opérations se sont faites de 4 3/4 à 5 cts', bien que quelques ventes de lots de choix aient eu lieu à 5 1/2 à 5 3/4 cents. Il y a quelque demande pour le Nord et des parties ont été offertes pour cette destination, mais nous ne croyons pas qu'aucune affaire ait été terminée, nous ne connaissons aucune vente sur les habitations. La majeure partie du stock est maintenant en secondes mains; et il ne reste plus que quelques récoltes ou parties de récoltes à vendre par les planteurs.

ETAT DU TABAC.

		bds.	
1839. Oct. 1	Stock en main		962
Reçu pendant les 3 derniers jours		192	
Précédemment,		40182	40374
			41336
Expédié pendant les 3 derniers jours		772	
Précédemment,		26494	27266
Stock en main,			14070

MELASSE.—Il y a peu d'arrivages depuis ces jours derniers, il y a également peu de demandes, et les parties qui se trouvaient sur la levée lors de notre dernier rapport sont restées invendues jusqu'à ce jour, nous cotons nominativement la mélasse à 15 cents le gallon en baril.

FARINE.—Le marché se maintient très inactif, et les prix sont les mêmes que ceux portés dans notre dernier rapport de mercredi matin. C'est à dire de $3 75 à 4, pour la superfine. La seule vente importante dont nous ayons été avisés est un lot de 900 barils à $3 75. Généralement les transactions n'ont eu lieu que pour le détail de $3 87 1/2 à 4 pour la fraiche, et ces derniers prix sont encore obtenus quelques parties qui se trouvent depuis quelque temps en magasin, n'ont pu être écoulées à $3 75. Le stock continue à être très minime, les arrivages de ces trois derniers jours ne se sont élevés qu'à 2900 barils.

WHISKEY.—Les arrivages des 3 jours derniers sont de peu d'importance, mais le stock sur la levée et dans les magasins est très considérable. Les détenteurs, cependant, se maintiennent fermes à 22 cents pour le rectifié; à ce prix on peut effectuer de belles ventes.

CAFÉ.—Le Havane se maintient au même prix, c'est-à-dire de 14 1/2 à 15 3/4 cents, pour la 1re. qualité. Le stock de Rio se réduit à quelques centaines de sacs. [illegible]

—Les sucres du marché [illegible] et les prix se soutiennent. Il s'est fait des ventes des moulins de la ville 26. Des ventes de Susquehanna se sont faites à $4 50; elle est maintenant tenue à $4 92 1/2.

WHISKEY.—En tonneaux 22 1/2 cents, en barils 23 1/2 [illegible].

Il n'y a pas eu d'opération de porc et de bœuf et les dernières cotes prévalent. Porc mess $17 50, bœuf mess $15, bœuf prime $11. Il y a eu hier quelques demandes pour le saindoux et des parties considérables de prime de l'ouest assorties se sont vendues à 8 1/2 cents le lot qui n'indique aucun changement de prix. Un lot extra obtient à l'occasion davantage. Les dernières ventes de graisse de l'ouest [illegible] se sont faites à 11 cts. Le marché est calme pour cet article.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Caledonia, Messiot, Cork et un marché, John C. Harrison
Forrester, Parker, Liverpool, S & J P Whitney
Jessore, Putnam, Havre, J & D Fohrman
Brick Oriental, Hatch, Boston, S & J P Whitney
Goel. David Moss, Rowe, Pensacole, capit
Creole, Baillard, Mobile, do
Angelique, Busto, do do

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Tiger, Bebee, des Passes,
" " Mohican, Heaton, "
Navire St. Cloud, Emerson, de New York.
" Elizabeth, Lee, de Marseilles, 8 mai.
" Marengo, Larkin, du Havre, 14 mai.
" Tamenend, Bestall, de New York.
Barque B. Mezick, Garvin, de Philadelphie.
Brick Sophia & Eliza, Raymond, de Boston
Brick Ambranth, McNear, de St. Thomas.
Transport des E. U. Essex, Wolf, de Tampa Bay.
Navire à vapeur Columbia, Windle, en 36 heures de Galveston.
Steamer South Western, Vauter, de Shreveport.
" Baton Rouge, Sellick, du Bayou Sarah.

MEMORANDA.

Parti de Philadelphie pour ce port, 1er. juillet, brick Washington, Bosford.

A Boston pour ce port, 30 juin, brick Grand Turk, devant partir le 1er. juillet.

☞La barque B. MEZICK de Philadelphie est maintenant en débarquement vis-à-vis l'Hotel de la Monnaie. Les consignataires sont priés d'aller recevoir leurs marchandises.
11 juil JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane,

ASSOCIATION DE CHARITÉ DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ASSEMBLEE trimestrielle des directeurs de cette institution aura lieu Lundi au soir, 13 courant, à 7 heures et demie, dans le local de la Compagnie de Pompiers Mississipi No. 2.
11 juil—2 THOMAS LAGAN, secrétaire.

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Classe No. 32 extra

34 40 40 12 14 11 26 42 37 38 46 61 18.

TIRAGE Samedi 11 juillet à 4½ heures à l'Exchange Hôtel.

Gros Lot	$10,000
1 Lot de	3,000
1 Lot de	1,700
1 Lot de	1,400
1 Lot de	1,300
1 Lots de	1200
1 Lots de	1100
1 Lots de	1000

Billets, $2 — coupons en proportion.
☞Billets à vendre au bureau des Directeurs,
D. S. GREGORY & Co.
11 juil 36, rue du Canal.

COMME tuteur de la succession de feu Cyprien Molère et feu son épouse, ma réputation a été attaquée publiquement par M. H. Treille, shérif. Je crois devoir mettre sous les yeux du public les faits suivans afin de me justifier.

Nota.—Un jugement de la Cour Suprême a été rendu, à ce que j'ai ouï dire, contre Mme. feu Cyprien Molère, dans la réclamation de ses droits contre Mr. Théodore Segond. Une grande partie de cette somme se trouve depuis cinq ans entre les mains de Mr. Treille; une certaine portion devrait se trouver depuis quelque temps entre les miennes et dont M. Treille se croirait autorisé à réclamer.

Personne n'ignore sans doute, qu'en acceptant cette tutelle j'ai juré de remplir avec fidélité les devoirs qui me sont imposés par cette charge, et de défendre les intérêts des mineurs, et je dois le faire ou je ne serais pas digne du titre d'homme. Conséquemment je demanderai à tous ceux qui connaissent les lois civiles et morales, que tout légitime que puisse être la réclamation de M. Treille comme shérif, si c'est par des insultes qu'il devait l'établir.—C'est là son procédé qui eut lieu à mon égard, ce en présence de dix à douze témoins. C'est au public à en juger.
1er. juillet 1840 JULIEN LANDRY.

AVIS—Perdu, un billet tiré par S. Latapie, ordre F. Boisdore, daté du 9 juillet, à cinq mois, de la somme de mille-onze piastres; le billet n'était pas encore endossé au moment qu'il a été perdu. Le public est prévenu de ne pas le négocier.
11 juil—4 S. LATAPIE.

FOIN à vendre à bon marché—250 balles de beau foin, en débarquement du packet ship Orleans, de New York.
F. DAUBERT.
11 juil—3 No. 101, Vieille Levée

$20 DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera payée à celui qui trouvera un boucaut de tabac marqué R. M. W. & co, No. 35 pris du débarquement du steamer Lexington, s'adresser à
11 juil J. LANDIS & co.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
11 juil JAM. D. DENEGRE, 16, Douane.

TRAITES sur Cincinnati, à vendre par
11 jt STETSON & AVERY, 26, Gravier.

TRAITES sur Louisville, à vendre par
11 juil N. B. CHAMBERLIN & co. 40, Gravier

ARGENT DES ILLINOIS, à vendre par
11 juil N. D. CHAMBERLIN & co. 40, Gravier.

TOILE D'EMBALLAGE.—1050 pieds de toile d'emballage en ce magasin, à vendre par
11 juillet ANDREWS & BRO., 50, rue du Camp.

AVIS—Pendant mon absence de cette ville, M. Joachim Kohn avocat, est chargé de ma procuration.
11 juil ABRAHAM TRIER.

LIVRES A COPIER en papier anglais excellent, ainsi qu'une presse complète, à vendre par
11 juil NORMAN STEEL & Co. 14, Camp.

LIVRES de connaissement pour les steamers et les navires, à vendre par NORMAN STEEL & Co.
11 juil 14, rue du Camp.

DENTELLES de fil bien assorties, à vendre à bas prix par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

INDIENNES—4 et 9, blanches et fond noir, d'Angleterre, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

MOUSSELINES et Jaconas.—Imprimés, blancs, unis et avec dessins de fantaisie, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

PATRONS de veste de différents genres, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

TOILES A DRAPS—10/4 et 12/4 de qualité supérieure, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

LISTADES—Bleus avec petits dessins, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

GROS de Naples et Serge de différentes qualités, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

BATISTES—6/4, taille, mousseline suisse de différentes qualités, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

COUTILS anglais de fantaisie, blanchis et écrus, au dessins à la mode, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

DRAP Fort, convenable pour les marchés mexicains, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

MOUCHOIRS—Un assortiment de mouchoirs de coton imprimés, de Verone, de Madras et de mousseline blanche brodée, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

KIRSWASSER de qualité supérieure, à vendre par CLASON & VLES,
11 juil 46, rue de Chartres, au 1er. étage.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Pierre Lambert. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Deravine Lambert, exécuteur testamentaire de la succession de Pierre Lambert, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
11 juil Reg. des Ter.

A. Maurin & Co. et autres contre H. Paloc, pour une cession forcée—No. 11758.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Le 10 juillet 1840—Sur lecture et enregistrement d'un compte rendu dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers et toutes personnes intéressées au dit compte, déduisent dans dix jours, à partir de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit compte enregistré ce jour par E. L. Bernard, syndic des créanciers de H. Paloc, ne serait pas approuvé et homologué, et le dit syndic entièrement déchargé de toute responsabilité comme syndic par ses créanciers du dit H. Paloc. Et il est en plus ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit H. Paloc, ait lieu à l'office de M. F. Grima, notaire public, le 24 du courant, afin de nommer un nouveau syndic à la place de E. L. Bernard, qui a donné sa démission.
Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier, le 10 juillet 1840.
11 jt—12 J. OLLIE, dép. greffier.

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin d'assortiment, avec tous ses vitrages, consistant en vitrines, étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 27, rue du Camp. 11 juil

100 PIASTRES DE RECOMPENSE

SERONT données à la personne qui arrêtera et logera dans une des geoles de l'Etat, les deux esclaves suivantes, parties de chez le soussigné, dans la nuit du 7 au 8 courant.

1o. La quarteronne MELLY, âgée de 22 ans, belle femme, d'une jolie figure et toujours bien mise; elle a trois signes très apparent sur la figure, un au haut du menton et un sur chaque joue, elle parle anglais et français.

2o. La quarteronne HENRIETTE, âgée de 24 ans, un peu plus petite que Melly, bien mise, d'une jolie figure ronde, la peau un peu tâchée de rousseur, elle est couturière de son état, parle l'anglais et le français et lit cette première langue. Elle est bien connue en ville, comme, ayant resté tout l'hiver à l'Hôtel Marty.

Dans la journée du 9 courant, on les a vu descendre le fleuve dans un petit canot accompagné d'un mulâtre, nommé Auguste, qui est gravé de la petite vérole et très-brun, et se dit libre. CINQUANTE PIASTRES son également promises pour son arrestation.

On pourra s'adresser pour des informations, à MM. F. B. Plauché & Co., et à MM. Toole et Barrère, à la Nlle.-Orléans.
Fausse-Rivière, 9 juillet 1840.
11 juil—3 VT. TERNANT.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données à quiconque arrêtera et conduira à Mme. Bte. Meniquet, rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, la négresse MARIA ou MARIANNE, parlant anglais, français et un peu l'espagnol, qui s'est absentée le 16 juin dernier; elle est connue comme marchande de fruits et pour avoir appartenu à Mr. Pre. Salvan. Elle se dit libre et a une cicatrice derrière l'oreille et une autre très-petite sur le front.

Elle avait lors de son départ, une robe en mousseline de laine, mais elle est sujette à changer d'habits, elle n'a presque jamais de tignon, et porte ses cheveux attachés.

Les capitaines de navires, de steam-boats et autres embarcations sont requis de ne point la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis rigoureusement. 11 j—3.

SEL—1000 sacs sel gros et 800 do. fin de Liverpool, en débarquement du Powhattan, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
15 juin ALEX. PARK, 91, rue de la [illegible]

SEL—1000 sacs de 2 boisseaux chaque, sel de [illegible] ques, en débarquement et à vendre par
15 juin ALEX PARK [illegible]

SEL—Sel gros et fin de Liverpool, en quantité au gré des acheteurs par
15 juin ALEX [illegible]

LE soussigné, négociant [illegible] un approvisionnement de [illegible] de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, Encoignure Poydras et des Magasins.

SEL—1000 sacs sel gros de Liverpool, actuellement en [illegible]
E. F. JENKINS, Encoignure Poydras et Magasins.

[illegible] cigares de la Havane premier [illegible] DAVIS & HOBART, 16, Douane.

TRAITES sur BOSTON à 60 jours de vue, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane.

CIGARES de la Havane—Regalias, Canonés, Imperiales, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

TRAITES sur New-York et Philadelphie à 60 et 90 jours de vue, à vendre par [illegible] 26, rue St. Louis.

☞Le Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan est transporté au No. 8, de la rue du Canal, à l'encoignure de la Vieille Levée.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Depuis ma dernière lettre [illegible] ont pour la fabrique de la rue Howard [illegible] pendant une légère amélioration pour [illegible] de l'esprit [illegible].

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE L. M. NEWTON—Vente par le régistre des testaments—Samedi le onze juillet 1840, à une heure p. m. à la Salle des Bains de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale. En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu pour le compte de la succession de Louis Henry Newton décédé, l'esclave KETTY, âgée de quinze ans.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Y. Lewis not. pub.
9 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments

SUCCESSION DE SARAH BAUME—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi le onze août 1840, à une heure P. M. en vertu d'un jugement rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 juin 1840 et signé le 7 juillet 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de l'Hotel St. Louis, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Sarah Baume, décédée, les propriétés foncières et esclaves ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delord, étant deux portions de terre distinctes.

Une portion mesurant vingt pieds de face à la rue Apollo, sur cent trente et un pieds de profondeur, le tout mesure française, achetée de Philip Businger, par acte au rapport de Carlisle Pollock en date du 4 mai 1832, et une autre portion contiguë à celle ci-dessus décrite, mesurant trente deux pieds de face à ladite rue Apollo, sur cent quatre vingt pieds de profondeur, sur laquel e portion de terre est construit une maison neuve à étage, et ses circonstances et dépendances, ladite portion de terre a été achetée de la veuve Swary par acte pardevant William Christy notaire, le cinq octobre 1838, la maison n'est pas entièrement terminée.

ESCLAVES.

Bill, négrillon âgé d'environ 9 ans, n'ayant pas l'habitude du travail,

Pussor Julia, négritte âgée d'environ 6 ans, sœur de Bill, tous les deux orphelins,

Dolly, négresse âgée de cinquante-cinq ans, maladive,

Priscella, négresse âgée de 40 ans, mal dive.

Conditions de la vente—Les esclaves, un quart comptant, la balance à six et douze mois de crédit.

Le lot de terre et la maison un cinquième comptant, la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, avec hypothèque sur la propriété vendue, et billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de dix pour cent par an, à dater du jour de leurs échéances.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. Y. Lewis, not. pub. 8 juillet

SUCCESSION de Claude Jousset Laloire.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi onze août 1840, à une heure P. M. en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 juin 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de feu Claude Jousset Laloire, les esclaves ci-après nommées.

MARIA, mulâtresse âgée d'environ 32 ans, avec ses trois enfans, Gustave, âgé de 6 ans; Alfred de 4 ans et Alicia, de 7 mois.

Conditions de la vente, un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

N. B. Acte de vente aux de frais l'acquéreur, pardevant Th. Seghers, not. pub. 8juill.

SUCCESSION de feu Pierre Guerin.—Vente par le Régistre des Testaments.—Mardi, quatorze Juillet 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juin 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Salle des Bains dans la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, pour compte de la succession de feu Pierre Guerin, les esclaves nommés 1o. JOHN MINTURN nègre âgé d'environ cinquante ans, maladif. 2o. ABIGAIL, négresse âgée d'environ soixante dix ans.

Conditions—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 juin

SUCCESSION de Pierre Marly h. c. l. et Eleonore Joseph Villars f. c. l.—Samedi dix-huit juillet mil huit cent quarante, à une heure P. M.—En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trente et un janvier mil huit cent quarante, il sera vendu à la Salle des Bains, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à la Bourse, la propriété foncière et l'esclave ci-après décrits, appartenant aux successions de Pierre Marly h. c. l. et d'Eleonore Joseph Villars f. c. l. sa femme, tous deux décédés.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman, désigné par le numéro deux cent dix huit, au plan dressé le vingt huit avril mil huit cent trente trois par Louis Bringier, et déposé en l'étude de Hugues Pedesclaux alors notaire public en cette ville, par acte du vingt mars mil huit cent trente trois. Le dit lot de terre ayant quarante pieds de face sur la rue Lapeyrouse, quarante pieds quatre pouces de face à la rue Roman, et cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mr. Manuel White, cette propriété fait partie d'un plus grand terrain acquis par M. Eugène Marly, de la propriété de Mme. Marie Rose Rose Ramier veuve Joseph Castanedo, par acte devant Hugues Pedesclaux alors notaire public en cette ville, en date du vingt huit octobre mil huit cent trente trois.

L'esclave nommée MARIANNE, négresse africaine, âgée d'environ soixante ans, maladive.

Conditions de la vente: La propriété foncière à six, douze et dix huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'esclave à trois et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Charles Boudousquié, not. pub.
16 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

SUCCESSION DE MARIE LOUISE BEAULIEU f. c. l. Mardi vingt-huit juillet, à 1 heure P. M.—En vertu de deux ord es de vente rendus par l'honorable juge de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, l'un étant un jugement rendu le 5 juin 1840 et signé le 11 juin 1840 et l'autre daté du 20 juin 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de Marie Louise Beaulieu f. c. l. et afin d'effectuer un partage entre les héritiers, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé à l'encoignure des rues St. Charles et la place Tivoli au Cirque, mesurant environ trente pieds de face à la rue St. Charles, sur soixante et dix pieds de profondeur et faisant face à la place du Tivoli et s'élargissant dans le fond, le tout plus ou moins.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, lesquels billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an en cas de non paiement à l'échéance.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant M. Percy notaire public. 26 juin

SUCCESSION DE JOEL K. MEAD—Vente par le Régistre des Testamens—Samedi vingt cinq juillet 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 juin 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, l'esclave nommé MICHAEL, âgé d'environ 20 ans, appartenant à la succession de Joel K. Mead, décédé.

Conditions—Six mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm. Christy not. pub. 22 juin

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SUCCESSION DE JEAN BAPTISTE CARVIN.—Samedi, vingt-cinq juillet 1840—en vertu et en exécution d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 13 décembre 1838, et signé le 20, pour le partage et liquidation de la communauté qui a existé entre feu Jn Bte Carvin, Marianne Gayaré, dite Gallaré contre veuve J. B. Carvin, tutrice, et dame Rivière et son époux pour un partage, ledit decree signé le 26 décembre 1838: il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à l'effet d'opérer un partage, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:—

UN TERRAIN situé au faubourg Clouet, mesurant soixante pieds de face à la rue de la Piété, sur cent vingt pieds de profondeur et faisant face à la rue Clara, formant l'encoignure des deux rues et faisant partie du lot désigné sous le numéro 101 sur le plan du dit faubourg, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions:—six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets en cas de non paiement porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, par vant L. T. Caire, not. pub.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour du premier district.—Samedi, 1er. août prochain, à midi, en vertu d'un décret de la cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je soussigné, juge de paroisse, "ex-officio" encanteur, dans et pour la paroisse de Jefferson, vendrai à l'encan au café Lafayette, encoignure des rues Jackson et de la Levée, dans la ville de Lafayette, la propriété ci-après décrite, abandonnée par Cary Robertson, débiteur insolvable, à ses créanciers, savoir:

Un îlet de terre situé à Greenville, en cette paroisse, désigné par le numéro 63 du plan original de ladite ville, et mesurant 300 pieds de face aux rues Pine et Broadway, et 240 pieds de face aux rues Carollton et Felice—ensemble une maison de maître, cuisine et autres améliorations qui se trouvent audit îlet.

Conditions:—à un, deux et trois ans de crédit du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction du syndic, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant W. Y. Lewis notaire.
3 juil—2, 9, 17, 24, 29. 1. (signé) F. DUGUE, juge

Succession de veuve Estevan Nunez.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de St.-Bernard—Cour des Preuves—Samedi, le premier août 1840, il sera vendu à la Cour de Paroisse de la paroisse St.-Bernard, par Octave S. Rousseau, juge de la paroisse et ex-officio encanteur, à 10 heures du matin, les propriétés suivantes, à l'effet d'effectuer un partage:

1o. Quelques meubles, lits, &c.

2o. Un lot de chaudières à sucre, un moulin à sucre, pour cheval, &c., &c.

3o. Dix milles briques, un cheval et une paire de bœufs.

4o. Une quantité d'autres propriétés mobilières.

ESCLAVES.

1o. Ketty, négresse âgée de 26 ans, avec ses deux enfans, Mélite, âgée de 7 ans, et James de 5 ans.

2o. Rosalie, négresse âgée de 25 ans, avec ses deux enfans, Léandre, de 6 ans et Armantine, de 2 ans.

3o. Julie, négresse âgée de 30 ans.

4o. Humphrey, nègre âgé de 21 ans.

5o. Joaquin, nègre âgé de 18 ans.

6o. Catalina, négresse âgée de 11 ans.

7o. Patricio, négrillon de 11 ans.

8o. Antoinette, mulâtresse âgée de 21 ans, et son enfant Manuel, âgé de 2 ans.

Tous ces esclaves, à l'exception de Julie, (qui quelque fois est sujette à l'asthme) sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

PROPRIETES FONCIERES.

Un lot de terre, ou habitation, situé dans la paroisse St.-Bernard, à environ quatorze milles du fleuve Mississipi, mesurant 26 arpents de face sur les deux côtés du chemin du Bayou aux Bœufs borné à la limite supérieure des deux côtés de Bayou par la propriété de Mr. Augustin Toutant, et à la limite inférieure par la propriété de Félix Morrene, ensemble les bâtisses y construites. Le tout sera vendu par arpent conformément à un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions:—Les acquéreurs devront se mettre eux-mêmes en possession de la propriété foncière.

Les meubles seront vendus comptant.

Les esclaves, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois du jour de la vente, en billets endossés et portant hypothèque.

[illegible] OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

ASTRES Mexicaines à vendre par
6 juil J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

TOILE A CHEMISES—40 balles 4/4 écrues, à vendre par
8 juil WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

PAPIER à ENVELOPPES—3000 rames, à vendre par
6 juil WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

MAQUEREAUX—50 barils No. 3, à vendre par
6 juil WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

PORC—70 barils P. O. à vendre par
6 juil WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

MOUTARDE—30 barillets et 6 caisses, à vendre par
6 juil WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

CRAMBERRIES—30 barils à vendre par
6 juil WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

BEURRE—20 frequins beurre de Goshen, à vendre par
6 juil WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

TRAITES sur New York et Boston à vendre par
6 juil C. AUSTIN & F. E. LODGE, 40, Gravier.

TRAITES sur New York à vue et [illegible] à vendre par
6 juil N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

MUSCADES—10 barillets 1re qualité à vendre par
6 juil N. D. CHAMBERLIN & Co. 40 Gravier.

SUCCESSION D'ADDISON H. WEATHERBY.

LE soussigné ayant aujourd'hui obtenu des lettres de [illegible] de la succession de A. H. Weatherby, prie toutes les personnes qui doivent à la dite succession [illegible] [illegible]
[illegible] H. W. CHANDLER.

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS DU DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE—No. 676—D. T. Walden contre Edward Livingston et al.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Bourse St. Louis, mercredi 15 juillet 1840, à midi. Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui sont dessus; l'un mesure 30 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nouvelle Levée; 19 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la rue Tchoupitoulas; 74 pieds, 9 pouces sur la rue de la Commune et 73 pieds 10 pouces et 1 ligne sur le côté méridional, mesure anglaise; et l'autre lot de terre mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nelle Levée sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et se prolonge vers la rue Tchoupitoulas sur laquelle il a une façade de 18 pieds et 6 lignes sur la rue Tchoupitoulas.
9 juin—27 M. MARIGNY, Marshal des E.-U.

Florent Zorn vs. Abraham Taylor & Co.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Wm. Orivet juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 11 juillet 1840, à 4 heures et demie, sur les lieux No. 26, rue Poydras, le contenu d'un café saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions, comptant.
1er juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

O. Blineau vs. Carlon & Allen.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon. W. Orivot juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 11 juillet 1840, à 5 heures P. M. sur les lieux, dans les bâtisses triangulaires, le contenu d'un café connu sous le nom de Brian Bohroin, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.—Conditions, comptant.
1er juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

BANQUE DE CITE.
Nelle-Orléans, 6 juillet 1840.

UN CAISSIER pour cette institution, aux Natchitoches, sera nommé samedi prochain, 11 du courant. Des demandes, pour cette place, seront reçues jusqu'à vendredi.
9 juil R. J. PALFREY, Caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nlle.-Orléans, ce 8 juillet 1840.

DES propositions séparées seront reçues au Bureau du Caissier de cette Banque, jusqu'au 16 juillet courant, pour la reconstruction des Edifices de la Compagnie, encoignure des rues Royale et St.-Louis, savoir:

1o. Pour la façon des voutes en briques, des magasins faisant face aux rues Royale et St-Louis.

2o. Pour la pose des briques des murs à élever dans tout l'édifice, l'entrepreneur devant placer tous les cadres et linteaux des ouvertures et aussi démolir les murs qui ne pourront pas servir.

3o. Pour la pose des bois de charpente y compris la toiture.

Ces propositions devront être faites, soit pour la façon seulement, soit pour la façon et fourniture des matériaux de première qualité. Le tout conformément aux plans déposés au Bureau du Caissier; et les travaux seront faits sous l'inspection de l'Intendant des travaux de la Compagnie et à satisfaction.
Par ordre,
9 juillet—6 L. BERNARD, Caissier.

VERRES A VITRES—200 caisses verres à vitres de l'est, 150 do. de l'ouest, 125 do. Boston Crown, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
9 juil Encoig. Commune Tchoupitoulas.

HUILE DE CASTOR—16 barils huile de Castor, No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
9 juil Encoig. Commune et Tchoupitoulas.

BLANC DE PLOMB et Huile de Lin.—150 barillets, blanc de plomb, 40 do. excellente huile de Lin, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
9 juil Enc. Commune et Tchoupitoulas.

DISSOLUTION DE SOCIETÉ.—La société connue en cette ville sous la raison *Alexandre Dupoutet & Co.* pour l'exploitation du restaurant du Printemps, situé rue Ste.-Ane, No. 56, est dissoute d'un commun accord.

Le même restaurant sera continué par Mr. Dupoutet, qui s'efforcera comme par le passé à mériter la confiance du public. ALEXANDRE DUPOUTET,
9 juillet CORMERAIN.

AVIS—Les soussignés ont pris en société MM. CHARLES C. GAINES & STEPHEN E. BELL, et continueront les mêmes affaires sous la même raison.
9 j.—3 HENDERSON & GAINES, 45, rue du Canal.

CAFÉ DE JAVA.—30 sacs café de Java, à vendre par
9 juil. N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier.

PLOMB DE CHASSE.—300 sacs plomb de chasse de New-York, assorti, 100 do. chevrotines do. do. à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 9 j.

CHASSEURS ST. BERNARD,—ATTENTION!

LA Compagnie se réunira en bourgeois, dimanche prochain, 12 du courant, à 9 1-2 heures du matin, au café de la Presse à Coton de la 3me. Municipalité, pour faire une élection d'officiers.

Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous. Par ordre du capitaine,
7 j. H. DE LACROIX, Maréchal-des-Logis-Chef.

HUILE d'Olive, Vinaigre, &c.—200 paniers huile d'olive marque Piagnol, 60 demi-paniers do do. 20 tierçons vinaigre de Bordeaux, 200 boites prunes, 400 do. sardines, 100 caisses blanc baleine New-Bedford, 40 do. chandelles idem, 150 do. savon, marque J. Black, Valentine &c. 20 do macaroni de Palerme, à vendre en gros et en détail par
7 juil S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

VIN, Liqueurs, &c.—35 barriques vin de Bordeaux, Pauillac et St. Estèphe véritable médoc, 60 do vin de Marseille, marque Bergasse, 20 demi do do, 60 barils genièvre, marque double ancre, 40 do rum, 30 do eau-de-vie américaine, 10 do pêches, 200 do whiskey, à vendre par
7 juil S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

GINGEMBRE—100 barillets 1re qualité à vendre par
8 juil N. D. CHAMBERLIN & Co. 40 Gravier.

INSTITUTION POUR L'EDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES,

Dirigée par Mme. Delarue le, de Paris. *Ancienne habitation de Mme. Hurst à 4 milles de la Nelle-Orléans.*

DANS cette vaste habitation dont la position est aussi agréable que salubre, Mme Delaruelle, vient de fonder une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles. Elle espère par les soins qu'elle apportera au développement intellectuel et moral des élèves, mériter la confiance des parens. Elle sera secondée, pour atteindre ce but, par des professeurs du premier mérite et une dame anglaise connue sous les rapports les plus honorables.

Le prix annuel de la pension est de $250, payables par quartier et d'avance. Les maîtres d'agrément se payent à part. 9 juil.

AVIS AUX JEUNES GENS QUI VEULENT PASSER AGREABLEMENT L'ETE ET EVITER LES MALADIES DE LA VILLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de faire l'ouverture d'une pension à la Baie St. Louis, pour les jeunes messieurs. Il n'a rien négligé pour la commodité ni pour l'agrément de sa maison. Il ose l'espérer. les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

La table sera journellement approvisionnée de poisson frais.
9 juil—4 fois en 8j. J. MARTIN.

MAISON A LOUER A BILOXI.

La maison élégante située à Biloxi, appartenant au juge W. C. Wade sera louée, le juge et sa famille ne devant pas l'habiter cette saison. S'adresser à
9 juil—6 MASSON, WHITE & Co.

AVIS—La société connue en cette ville sous la raison de *Bajoliere & Macarty*, devant, d'un commun accord, se dissoudre au 1er. Octobre prochain, les sociétaires offrent à vendre leurs marchandises au prix coutant et pour du comptant.
J. C. BAJOLIERE,
D. B. MACARTY,
1er. juillet 1840—10 fois.

HOTEL WASHINGTON, (au Lac.)

ENCOURAGÉ par les amateurs des arts et sciences de cette ville, M. ESCOFFIER se propose de faire partir un très-beau BALLON de 38 pieds de circonférence, le 11 du courant, à 6 heures de l'après-midi, élevant un automate de 5 pieds, représentant la Liberté tenant dans sa main droite le pavillon national, qui se détachera à environ 1000 pieds de hauteur et descendra en se balançant dans les airs au moyen d'un parachute. Un très-beau courrier avec voilure de 12 pieds en volant ont les facultés à la suite cessation de 15 minutes. ☞Mr. E. s'est adjoint un physicien habile, qui dans son art ne négligera rien pour plaire au public.
Entrée—*Gratis*. 9 juillet—2

AVIS—La société existant autrefois sous la raison de R. T. Douney & co. est dissoute à compter de ce jour, du consentement mutuel. R. T. Douney reste chargé de la liquidation des affaires. R. T. DOUNEY,
10 juil—6 JOHN HITCH.

LE soussigné fera les affaires de commission et de grocerie en cette ville, sous la raison de Converse & Co. pour son propre compte. Son magasin est au No. 55, sur la Nouvelle-Levée.
10 juil HENRY CONVERSE.

AVIS—Les acheteurs des propriétés à la vente faite le 31 mars, par A. L. Fernet, encanteur, à l'Arcade de Banks, sous la direction des soussignés, syndics de la faillite de Champomier et Ciraud, sont prévenus que si les propriétés ne sont pas conditions de l'adjudication dans les dix jours qui suivront la présente publication, les propriétés par eux achetées seront vendues à leur folle enchère.

Les actes sont prêts à être signés, en l'étude de F. Grima, not. pub. P. A. GIRAUD,
10 juil—3 H. BONNABEL.

AVIS—Le soussigné propriétaire d'un superbe Daguerréotype complet a l'honneur de prévenir les amateurs de cet objet qu'il est mis en Loterie au prix de $3 le billet ou 2 pour $5. Il est exposé de manière à ce que chacun puisse amplement le vérifier, rue de Chartres, No. 130, chez
30 juil THEODORE, Coiffeur, Maison de Paris.

FARINE—120 barils farine superfine, à vendre par
10 juil P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga doux—40 1/4 de barriques, à vendre par
10 juil P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

BŒUF prime en magasin et à vendre par
10 juil. D. VANCOURT & co. 4, Front Levée.

RIZ—30 tierçons en magasin, et à vendre par
10 juil D. VANCOURT & co. 4, Front Levée.

WHISKEY—20 barils en magasin, et à vendre par
10 juil D. VANCOURT & co. 4, Front Levée.

MORUES—30 barils morues choisies, à vendre par
10 juil D. VANCOURT & co. 4, Front Levée.

CHAUSSURE—30 caisses brodequins roux, à vendre par
10 juil J. SMALL, 36, rue Gravier.

COUTIL BLEU—15 balles à vendre par
10 juil. J. SMALL, 36, rue Gravier.

TRAITES sur New-York à bref délai, à vendre par
10 juil J. SMALL, 36, Gravier.

HUILE de Sperm—15 barils à vendre par
10 juil P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

CLOUX de Girofles—Un petit lot à vendre par
10 juil P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

BEURRE de l'Ouest—46 barillets à vendre par
10 juil P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

CIDRE—150 caisses cidre de champagne de qualité supérieure, à vendre à bas prix par P. A. GIRAUD,
10 juil 12, Tchoupitoulas.

WHISKEY—300 barils de whiskey rectifié de Cincinnati, en magasin et à vendre par
10 juil CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée.

CAFÉ—60 sacs café de la Havane, [illegible]
10 juil [illegible]

SEL—20,000 sacs sel de Liverpool, [illegible] quement, à vendre par D. VA[illegible]
10 juil

BEURRE—20 barillets [illegible] Goshen [illegible] Front Levée
10 juil

TOILE [illegible] 3/4 et 5/4 de [illegible] LL. 36, rue Gravier.

[illegible] caisses 7/8, 4/4 et 5/4 [illegible] à vendre par J. SMALL, 36, rue Gravier.

[illegible] HABILLEMENTS POUR NEGRES—30 balles à vendre par J. SMALL, 36, Gravier.

LARD—30 barils lard fumé de l'Ouest, jambons, plats côtes et épaules, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
10 jt 63, rue Gravier

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de cigares est constamment en vente chez
11 juin J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

INDIGO—30 surons en débarquement du brick Henry Clay, à vendre par [illegible]

TABAC coupé [illegible] 25 barils en [illegible] CABALLERO, 32, Vieille Levée
11 juin

[illegible] La société [illegible] ci-devant, en cette ville, sous la raison de Goodman, Levy & Co. est dissoute par consentement mutuel. C. Goodman et L. A. Levy Jr. sont chargés de la liquidation [illegible] de faire usage du [illegible]
G. S. GOODMAN,
L. A. LEVY Jr.,
ELIAS L. PHILIP,
S. EYTINGE.
1er. juil—12

BANQUE COMMERCIALE DE LA NLLE. ORLEANS.
Nlle. Orléans, le 6 juillet 1840.

LES directeurs de cette banque ont déclaré aujourd'hui un dividende semi annuel de 4 pour cent sur le fonds capital, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, lundi, le 13 courant. Par ordre,
[illegible] GEO. O. HALL, Caissier.

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers, marque Lafayette et 50 paniers de 24 bouteilles chaque, [illegible] garantie égale à aucune autre connue, [illegible]

POUR LA HAVANE—Le navire à vapeur TOMOCHICHI, capitaine Gillett, partira positivement de l'extrémité de la rue Conti dimanche matin à 10 heures. Les passagers sont priés de se munir de leurs passeports et de se trouver à bord. Aucun passage ne sera considéré comme arrêté à moins qu'il n'ait été payé. Ce bateau est une excellente occasion pour les passagers qui se rendent à la Havane; il a deux chambres bien aérées en présentant tout le confortable pour les passagers.

Quelques passagers peuvent encore arrêter des lits en s'adressant à DAVID MARSTOM,
10 jt 7, rue Bienville

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer SWALLOW, capt. M. G. Anders, bon marcheur, est attendu pour le 13 de ce mois, il sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à H. E. LAWRENCE, agent,
11 juil 29, Nouvelle-Levée.

POUR CINCINNATI—Le superbe steamer LEXINGTON, capt Alter, ayant presque tout son chargement arrêté, partira positivement demain 12 du courant, à midi. Pour fret ou passage ayant des chambres fort commodes s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
11 juil JOSEPH LANDIS & co.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
Pour tous les ports du Lac.

Le steamer bon marcheur et tirant peu d'eau, ECHO, capitaine C. Walker, partira du Bassin de la Nouvelle-Orléans les samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en touchant à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.

L'*Echo* naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.

Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagements ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. B. Hile, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant une grande partie de son chargement engagé, il sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN,
10 juil 63, rue Gravier.

POUR LA PASSE CARISTIAN, BAIE ST. LOUIS MISSISSIPPI CITY, BELOXI & PASCAGOULA.
Passage aller et retour $4.

Le steam boat ECHO, capt. Walker, partira du lac, à l'extrémité du rail road, samedi 11 du courant, après l'arrivage des chars de 7 heures et sera de retour dimanche matin, à 8 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à
10 juil CONVERSE & co. 55, Nelle. Levée.

POUR LA MOBILE, le jeudi 16 courant—Le joli steamer YAZOO, tirant peu d'eau, descendra le fleuve pour la Mobile et de là se rendra à la Baie St. Louis en touchant à Pascagoula, Biloxi, Passe Christian. Il offre pour ce voyage d'agrément de jolis emménagemens et une table bien servie. S'adresser, pour fret et passage, à HERBAULT FRERES,
10 juillet—6 rue Bienville

POUR BOSTON—Le superbe navire KENTUCKY, capitaine Cutter, partira pour le port ci-dessus lundi prochain, 13 du courant. Pour passage, ayant des chambres fort commodes. S'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
11 juil JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Pour remplacer la Séraphine—La barque B. MEZICK, capitaine S. Garvin, sera immédiatement expédiée.

Pour fret ou passage, ayant des chambres fort commodes, s'adresser au capitaine à bord, près l'hôtel des Monnaies, ou à JAMES D. DENEGRE,
11 juil 16, Douane.

POUR NEW-YORK—Passage seulement—Packet du 11 courant—Le navire supérieur EMELY, capitaine Mead, ayant tout son chargement à son bord, partira positivement samedi 11 du courant, à 5 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord à cette heure, et les chargeurs d'envoyer leurs connaissements aussitôt que possible.

Pour passage seulement ayant des chambres fort commodes, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à BOGERT & HAWTHORN,
10 jt 63, rue Gravier

Ligne de packets entre la N. Orléans et Baltimore.

POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, capitaine Gray, ayant les trois quarts de son chargement arrêtés, partira incessamment. Pour fret—300 boucauts de sucre, s'adresser à C. BEDFORD & BEAK,
9 jt No. 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le beau brick TOM PAYNE, capitaine Flinton, sera incessamment expédié, peut encore prendre 100 balles de coton sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
9 jt 24, rue de la Douane.

ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à
8 juil. ROBERT & Cie. 47, rue Bienville

POUR LA HAVANE—La goëlette GENEVA, capitaine Flanders, sera promptement expédiée. S'adresser pour 300 balles de fret qu'elle peut encore recevoir, et pour passage, à
9 juil R. GRONING & Co.

LIGNE DE PACKETS de la N. Orléans et de Baltimore—*Pour Baltimore*—La barque packet MARY, capt. Myrick, ayant partie de sa cargaison engagée, commencera à charger le 10 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
8 jt 24, rue de la Douane

POUR KINGSTON (Jamaique), le brick ANN MARIA, capitaine Francett peut prendre encore 100 barils de farine ou le montant du fret. S'adresser à
4 jt G. BEDFORD & BECK,
24, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, PERUVIAN, capitaine Wotton, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à
25 juin J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement; pour le port susdit. S'adresser à F. FERRET
25 juin 59, Toulouse.

POUR TRIESTE—Le bon voilier REGULUS, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à
3 j KOHN, DARON & Co, 20, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris, ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2e Municipalité, ou à S & J P WHITNEY,
23 juin 72, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.

Le trois mats TELUMAH, capt. Glidden, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage ou fret sur le pont s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 72, rue du Camp.

LA BANQUE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE-ORLEANS est transportée à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, la partie après celle du Bureau d'Assurances de l'Océan. 22 juin—6

AVIS—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordacque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau et magasin dans la rue Bienville, No. 106, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier.
30 j A. VAUDRICOURT

MESSRS. PLEYEL & Co., de Paris, jaloux de conserver la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer à leurs frais, dans cette ville, un de leurs ouvriers le plus expérimenté de leur fabrique pour que tous les Pianos Pleyel, *Pécédemment livrés* ne soient pas réparés, ou que le système de construction de cette partie ne soit pas en quelque façon souffert *par l'effet du climat de ce pays-ci*, à ce qu'ils en seraient expérés, pour les remettre.

Cet ouvrier, M. Pirsanox, vient d'arriver par l'Alexandre Tossin, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierson doit y faire aux FRAIS DE MM. Pleyel & Co., toutes les réparations ou changements de disposition nécessaires pour mettre ces instruments à l'abri de tout accident et garantie la plus parfaite tenue de l'accord.

S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville, qui viennent de recevoir le piano-modèle sur lequel ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierson doit faire l'application à ceux d'importations antérieures.
3 juin—6

UNE HARPE à double mouvement d'une qualité supérieure. Ce bel instrument à l'épreuve des influences du climat et parfaitement garanti, à vendre par
11 juin HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus ou Jn. Dle. Faget. Les dits Billards sont les mêmes du Cercle Saint Louis. 17 juin—

BRIQUES du Lac, Briques à feu de Pensacola, bois de chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, cuivre de Thomaston, sable et coquilles à vendre au Vieux Bassin.
1er juil. CH. GUESNARD

ETOFFES du pays—50 balles étoffes du pays écrues 4/4 L. M. C.; 10 do. do. à carreaux, 3/4; 20 caisses do bluttchies 4/4; 10 do ginga de Glasgow, à vendre par BARELLI & co.
6 jt 61, rue de la Commune

ROUES en bois, à vendre par
6 juil JAMES D. DENEGRE, 18, Douane.

TRAITES sur Paris, à vendre par
6 juil AUGT. MOLIER, 85, St. Louis.

TRAITES sur New-York, à vendre par
4 juil R. GRONING & co.

TRAITES sur New-York, à vendre par
4 juil ANDREWS & BROTHERS & Co. Camp.

TRAITES sur New-York, à vendre par
3 juil SCHMIDT & Co. 36, rue Bienville.

BEURRE—25 tierçons beurre frais de Western, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 7 juil.

CHAISES A SIEGE DOUX.—Les soussignés viennent de recevoir quelques-unes de ces chaises connues sous le nom de "Hays Patent Easy Chair." L'inventeur de ce nouveau genre de chaise a obtenu une médaille d'or et une d'argent à l'exposition de New-York. Cette invention est probablement la meilleure de ce genre. On ne saurait trouver un siège plus commode pour les malades [illegible] y prendre toutes les positions qu'il [illegible] servir comme d'un fauteuil ou d'un lit. [illegible] examiner ces chaises [illegible]
10 juin [illegible] rue Royale.

[illegible]

[illegible] PARIS calciné pour les constructeurs, artistes [illegible] pour mouleur et figuristes extra blanc de fabrique, et à des prix très-modérés.

[illegible] machine à embouveter le plancher est prêt à recevoir des ordres pour travailler à façon, ils ont aussi en main des planches de tous les échantillons, pour un tour et une scie circulaire sont également prêts à recevoir des ordres [illegible] la toute est à louer [illegible]
DEPOUILLY Jne.,
Urquhart et Marigny, Rail Road Pontchartrain

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1 1/4 sur 1 1/4 jusqu'à 5 1/2 sur 3/4; de carré de 1 1/2 à 2 pouces; de rond de 1 à 2 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnés par partie à leur gré des conditions libérales.
HUGO C. GILDEMEESTER,
10 fev—dm 46, rue Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, l'envoi de MM. Sieben Royakkers & Sons Schiedam—600 [illegible] genièvre Hollande de la marque [illegible] à vendre sur le [illegible] convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses.
10 fev—dm [illegible] rue Bienville

UNE personne d'un âge [illegible] désire se placer comme institutrice dans une famille. S'adresser à M. G. [illegible] Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACRE

IL sera vendu aujourd'hui, 11 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure de la rue du Canal:
25 barils d'huile clarifiée.
Conditions à la vente. 11 jt

PAR J. LEVY.

AUJOURD'HUI, Samedi, 11 du courant, à 4 h. et demie, au No 35, de la rue des Magasins, il sera vendu sans réserve pour clore une facture:
100 barils Bœuf Mess,
11 sacs Café de la Havane,
20 rouleaux de corde d'emballage de Manille,
Ainsi qu'une quantité de groceries, liqueurs et marchandises sèches.
Conditions—Comptant. 11 juil—1

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu lundi 13 du courant, à midi, vis-à-vis le marché aux légumes, sur la Levée, au même temps ou plus tard avec plus exactement pour vente à l'amiable.
Environ 8000 briques à feu d'Angleterre.
20 yards pierre plates de Yorkshire, boisseaux et pelles, en débarquement du navire Normandie de Liverpool
Conditions—Comptant. 11 juil

PAR A. L. FERNET.
Bureau rue Conti, No. 21.
Vente de succession

IL sera vendu Lundi, 10 Août prochain, à l'Arcade Bank, rue des Magasins, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 Juillet 1840, sous la direction du syndic, les esclaves ci-après désignés, abandonnés par A. G. Cochran à ses créanciers, savoir:

JACOB, âgé d'environ 26 ans, laboureur et actif, accoutumé aux ouvrages de peine,

MARY, âgée d'environ 26 ans, excellente domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse, aussi bonne nourrice.

ADAM, âgé d'environ 27 ans, garçon de magasin et domestique très habile.

Conditions—La moitié comptant, la balance à 4 mois en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 juil—11 et 30 jt. 9 et 10 août.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, samedi soir, 11 du courant, à 6 heures à la presse à coton de Ferret frères,
70 balles de coton avariées,
pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 10 juil

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 11 courant, à 10 h. m. au Bec Stero, face au fleuve, entre Bienville et Conti, Une quantité de groceries, cuvées de la Bourse, de la maison de S. Viosca, encoignure Bienville et Levée, consistant en tapis conserves diverses, liqueurs cigares de la Havane, tabac à chiquer, sucre en pains, liqueurs superfines, champagne, vins, savon, café, &c. &c.
Conditions—Comptant.

PAR A. L. FERNET.
Esclaves de valeur.

IL sera vendu Samedi prochain, 11 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis:

STEWARD, âgé d'environ 25 ans, créole Il est peintre de voiture et vernisseur, propre à toute espèce d'ouvrages de peintre et bon sujet. Pleinement garanti des vices et maladies prescrits par la loi. Il est depuis trois ans avec son propriétaire actuel.

Conditions comptant
L'acte de vente pardevant Wm. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 juil—4

PAR JOSEPH A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, Samedi 11 du courant, à midi, au salon des bains St. Louis, les esclaves de valeur suivants, savoir:

YORK et sa femme Malvina, tous deux âgés d'environ 26 à 27 ans. York est bon charretier et domestique de magasin, Malvina est excellente domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse. Tous deux pleinement garantis.

Conditions—1/4 comptant, la balance à 6 et 12 mois, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

HENRY, âgé de 21 ans, bon domestique de maison et cocher.

FRANÇOIS âgé de 20 ans, cuisinier et domestique de Maison.

Ces deux domestiques sont pleinement garantis.

HENRIETTE, âgée de 22 ans, bonne domestique de maison et bonne marchande, avec son enfant.

Aussi—Plusieurs autres esclaves. 9 juil

PAR J. BEARD—Vente de Syndic.

IL sera vendu, Samedi le 11 Juillet prochain, à midi à la Bourse St. Louis, dans la rue St. Louis par ordre et sous la direction du syndic, les esclaves ci-après désignés et les actions et meubles meublants, abandonnés par Martin Gordon Junior à ses créanciers.

1 Richard, mulâtre âgé d'environ	40 ans,
2 Joe Fisher,	42
3 Joe Courcelles, griffe,	26
4 Hector Courcelles,	40
5 Peter ou Pierre,	58
6 Charles,	25
7 Stephen,	25
8 Auam,	27
9 Daniel,	20
10 Jack,	21
11 Sammon, mulâtre	25
12 Ned,	28

120 Actions de la Banque des Artisans et du Commerçans, payés en plein $50.

50 Actions de la compagnie du chemin à [illegible] la Golfe du Mexique, payé $7.

27 Actions de la Compagnie d'assurance [illegible] contre les risques du feu et de la mer payé $[illegible]

450 Actions de la Compagnie du chemin [illegible] de Nashville, payé $1.

Et plusieurs centaines de volumes de livres.

Conditions—Les esclaves seront vendus à un crédit de six mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque sur les esclaves et intérêt après échéance de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Les actions et livres comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 juin—11, 2fs.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente pour cause de départ.

SAMEDI 11 juillet, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis il sera offert en vente

LE FERRY DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ dont l'octroi privilège, accordé par la législature en cet état, expirera le 1er. octobre 1843, consistant en deux bateaux à vapeur en parfait état, quatre bons nègres accoutumés aux travaux journaliers de ces bateaux; deux ou trois cents cordes de bois, plus un magasin, ainsi que tout ce qui est nécessaire pour son opération.

On peut traiter à l'amiable en s'adressant à M. J. B. Dupeyre ou aux susdits encanteurs, dans ce cas il sera discontinué [illegible]

Les conditions, qui sont avantageuses, seront connues au moment de la vente. 2 juillet.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de U. Wale.

IL sera vendu jeudi, le 16 courant, à 11 heures, dans la rue Girod, au No. 26, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, rendu en date du 29 juin 1840. Les effets suivants appartenant à la succession de Uriah Wale.

Meubles de maison, liqueurs, vins &c.
Conditions comptant. 3 juillet—2, 9, 16

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente par ordre de syndic.

SAMEDI 11 juillet à midi, à la Bourse de la rue St. Louis il sera vendu sans réserve, une propriété située au faubourg Marigny, consistant en un terrain mesurant 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur, et les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions:—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 9 juil.

PAR L. A. GARIDEL.
Lawrence & Legendre contre leurs créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 mai 1840, et sous la direction de MM. J. M. Lapeyre et Jh. Lecarpentier syndics des créanciers de Lawrence et Legendre, il sera vendu le lundi 20 Juillet 1840, à midi, à la salle des bains de la Bourse St.-Louis, rue St.-Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, par les faillis à leurs créanciers: savoir:

1o. Un terrain situé dans le faubourg Ste.-Marie désigné sous le No. 46, dans l'îlet No. 4, formant l'encoignure des rues Girod et St.-Pierre, ayant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, 28 pieds, 9 pouces, 5 lignes sur l'arrière, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue St.-Pierre, le tout mesure anglaise.

2o. Un terrain situé dans le faubourg Ste.-Marie, désigné sous le No. 57 dans l'îlet No. 5, mesurant 28 pieds face à la rue St.-Pierre et 28 pieds sur l'arrière, sur une profondeur de 129 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 58, et 128 pieds 6 pouces 5 lignes sur l'autre ligne, le tout mesure anglaise.

3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste.-Marie, désigné sous le No. 59 dans l'îlet No. 5, mesurant 65 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue St.-Pierre, et 19 pieds 9 pouces 4 lignes dans l'arrière, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No. 58 et 137 pieds 2 pouces 7 lignes sur l'autre ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant à la banque du Canal, mesure anglaise.

Le tout d'après un plan dressé par L. Bringier, le 30 avril 1836 et déposé en l'étude de Davis L. McCay, notaire public.

Conditions: comptant.
17 juin—17 et 24 j., 1er. 8, 15 et 20 juil.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.

IL sera vendu samedi, le 8 août prochain, à midi, à la Bourse St. l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, portant la date 29 juin 1840, sous la direction de L. S. Wilson, syndic des créanciers de Shannon & Brothers, les esclaves ci-dessous donnés par lesdits [illegible]

SCIPIO, griffe [illegible] charretier.

HENRY, [illegible]

[illegible]

PAR [illegible] F. TRICOU.

[illegible] respectifs de l'honorable Cour [illegible] procès de Simeon Renard contre [illegible] de l'honorable Cour du District [illegible] Adolphe Duhart contre ses créanciers et Cité, vendu jeudi, le 30 juillet 1840, à midi, à la Bourse dans le bâtiment [illegible] la propriété [illegible] ci-après [illegible] faubourg Tremé, (chacun [illegible])

[illegible]

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à sa satisfaction portant hypothèque sur les propriétés vendues et intérêt à raison de dix pour cent par an en cas de non paiement, jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans que ce [illegible]
20 juin—20 j—4, 18 et 30 juillet.

PAR M. BARNETT [illegible]
Vente de Syndic

IL sera vendu lundi, le 27 juillet prochain, 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour du premier District judiciaire de la Louisiane, en date du 20 mai dernier, [illegible] les propriétés ci-après [illegible] [illegible] ILETS DE TERRE situés dans la ville [illegible] désignés sous les numéros 107 et 68. Le No. 107 contient 71 lots, et le No. 68 contient 74 lots conformes à un plan déposé dans l'étude de J. B. Marks, not. pub.

2o. UN ILET DE TERRE situé dans la ville d'[illegible] [illegible] les rues Nord et Troisième Nord [illegible] rues et avenue il a une façade de 300 pieds [illegible]

3o. 3 LOTS DE TERRE situés à [illegible] désignés sous les Nos. 5 et 8 de l'îlet No. 1, mesurant chacun [illegible] pieds de face sur Short street, [illegible] profondeur [illegible] conformément au plan dressé par [illegible] Simpson, le 26 février [illegible] le 11 mai [illegible] Lewis, not. pub.

4o. La négresse BETTY, âgée de 19 à 20 ans.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque [illegible] intérêt de 10 pour cent par an [illegible] paiement [illegible] actes de vente pardevant W. F. [illegible] aux frais des acquéreurs.

[illegible] PERDU OU EGARÉ—Un billet souscrit par Ch. Mayer [illegible] à 60 de date, pour à ordre [illegible] deux cent cinquante piastres. [illegible]

[illegible] le billet ne pouvant être utile [illegible] que à celui-ci [illegible]